

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11228
25 février 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 8 FEVRIER 1974, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL DES NATIONS UNIES POUR
LA NAMIBIE

J'ai l'honneur de vous informer qu'à sa 194^{ème} séance, le 7 février 1974, le Conseil des Nations Unies pour la Namibie a examiné la situation actuelle à l'intérieur du territoire de la Namibie et a décidé de publier une déclaration sur les événements qui se sont produits en Namibie, dont une copie est jointe à la présente.

Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie considère avec une vive inquiétude et condamne fermement l'intensification des actes de répression massive, les arrestations, les poursuites judiciaires et autres actes d'intimidation commis par le régime sud-africain contre le peuple namibien et ses dirigeants en vue de venir à bout de leur lutte pour la liberté et l'indépendance.

Le Conseil souhaite que vous soyez pleinement informé de ce qui se passe actuellement dans un territoire dont l'Organisation des Nations Unies a assumé la responsabilité, afin que les mesures appropriées puissent être prises en vue de mettre fin à la politique et aux pratiques illégales des autorités sud-africaines qui dénie au peuple namibien l'indépendance, les droits de l'homme et la dignité.

Le Président du Conseil des Nations Unies
pour la Namibie,

(Signé) Rashleigh E. JACKSON

Déclaration sur la situation en Namibie adoptée par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie à sa 194^{ème} séance, le 7 février 1974

1. Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie a pris connaissance avec un sentiment d'indignation des actes de répression massive, des arrestations, des poursuites judiciaires et d'autres actes d'intimidation perpétrés contre le peuple namibien.
2. Le 13 janvier 1974, des forces massives de la police sud-africaine munies d'armes automatiques ont arrêté un groupe important d'Africains à un barrage situé sur la route à 48 km au sud de Windhoek. Les Africains, qui se rendaient de manière pacifique à une réunion politique annoncée au préalable, ont été arrêtés sous prétexte qu'ils n'étaient pas munis de leurs documents d'identité et qu'ils n'avaient pas produit leurs documents de voyage lorsqu'on le leur avait demandé. Des policiers armés ont accompagné toutes les personnes arrêtées à la station centrale de police de Windhoek, où la police a utilisé ses chiens pour obliger les Africains arrêtés, parmi lesquels se trouvaient plusieurs dizaines de femmes et d'enfants d'âge scolaire, à entrer dans des cellules de détention. Cent vingt-sept personnes ont été ainsi mises en détention. Le Conseil n'a pas de renseignements précis sur le nombre de personnes encore détenues à la prison de Windhoek.
3. Le Conseil note en particulier qu'au cours du mois de janvier un certain nombre de poursuites judiciaires ont été intentées dans le territoire contre des Namubiens ayant des activités politiques et il estime que le régime sud-africain a ainsi recours à l'arme de l'intimidation massive et de la force brutale, qui seule permet maintenant leur présence illégale en Namibie.
4. Cette opération répressive de police n'a pas pris fin avec l'incarcération des 127 Africains; une campagne de diffamation a été ensuite déclenchée, au cours de laquelle les représentants du régime illégal en Namibie ont prétendu que le but de l'opération n'était pas de persécuter la Youth League (Ligue des jeunes) de la SWAPO (South West Africa People's Organization) mais d'imposer simplement des sanctions à ceux qui ne s'étaient pas conformés à la loi relative aux laissez-passer. La situation qui règne dans le territoire contredit ces déclarations.
5. Depuis qu'elles ont procédé à l'occupation illégale du territoire, les forces sud-africaines n'ont pas cessé d'avoir recours à des actes de terrorisme et d'intimidation. Le régime sud-africain utilise maintenant de nouvelles méthodes d'intimidation massive. La presse a publié des articles suivant lesquels la police aurait incité des employeurs de Windhoek à refuser des emplois aux Africains arrêtés et à ceux qui poursuivent des activités politiques, et quelques sociétés de Windhoek ont licencié un certain nombre de membres de la SWAPO.
6. Au cours du mois de janvier, la police a procédé continuellement à des rafles dans les quartiers africains de Windhoek. Un grand nombre d'Africains ont été arrêtés. Bien que l'objectif officiel ait été de rechercher les "Noirs soupçonnés d'avoir commis certaines infractions", le véritable motif de ces opérations ressort clairement du fait que ce sont des membres de la Ligue des jeunes de la SWAPO qui figurent en plus grand nombre parmi les personnes détenues.

7. La police a cessé de donner à la presse des renseignements sur ses activités de manière à pouvoir poursuivre sans entraves sa politique de répression.
 8. Le Conseil pour la Namibie condamne ces actes illégaux qui font partie de la campagne croissante d'intimidation massive et de terreur menée contre le peuple namibien. Le Conseil exige qu'il soit mis fin à cette campagne et que toutes les personnes détenues soient inconditionnellement libérées.
 9. Le régime illégal a été condamné par la communauté internationale, qui appuie la lutte du peuple namibien pour sa liberté, son indépendance et son unité et qui est certaine que les derniers actes illégaux du régime sud-africain ne viendront pas à bout de la volonté et de la détermination du peuple namibien.
-